



Objectifs pédagogiques

- Maintien des connaissances et des gestes nécessaires à la prévention des risques de l'établissement
- Contrôle des connaissances acquises pendant la formation de base

Le 06/11/2024



Organisation

Durée : 4 heures

Lieu : en centre ou sur site

Nombre de stagiaires :

10 stagiaires maxi par session

Public : Tout équipier de Première Intervention a jour de ses entraînements annuels

Dates et tarifs : nous contacter

Pré-requis : connaissance des risques et porteur EPI initial

Personne en situation de handicap:

Tous nos locaux sont accessibles aux PSH (personne en situation de handicap)

Pour les adaptations : nous contacter

Programme: adaptable en fonction du besoin, des moyens de secours sur place et du nombre de stagiaires

Encadrement :

La formation est dispensée par un formateur, ancien sapeur pompier

Programme de la formation

Théorie

- Rappel sur les missions de l'E.P.I
- Approfondissement des thèmes suivants : La combustion, les modes de propagation, les fumées, les explosions, les types d'extincteurs, l'évacuation

Pratique

- Exercice d'extinction sur feux réels avec différents types d'extincteurs.
- Analyse des exercices

Evaluation de la formation

- Etude de cas pendant la formation
- QCM d'évaluation des connaissances acquises

- **Moyens pédagogiques:** vidéo projecteur, ordinateur portable, écran, guide serre-fiches, plan des différents sites, générateur de flamme écologique, extincteurs
- Mise en situation/exercice pratique

Références / recommandations

Code du Travail :

L 4154-4 à 6 : tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et

appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des personnels qu'il embauche

APSAD Règle R6

Chapitre 4 : l'effectif doit être d'au moins un employé sur dix par secteur. Leur répartition géographique doit être telle qu'il soit possible de réunir en tous points d'un même secteur un effectif minimal de deux personnes en moins d'une minute

Chapitre 6 : les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation théorique et pratique sur la prévention et la lutte contre l'incendie

Recyclage et formations complémentaires :

- Recyclage tous les 3 ans
- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- mise en situation / exercice pratique

EMRYS Formation

Organisme de formation
10, rue Albert LEBRUN
29400 LANDIVISIAU
Tél 02 98 72 03 24

gestion@emrys-formation.com
www.emrys-securite.fr

Sas au capital de 5000 € RCS
Brest n° 837 613 579 Code
APE : 8559 A
N° Activité : 53290914029